



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



COMITÉS DE SUIVI DES PROGRAMMES

FEDER/FTJ WALLONIE 2021-2027
FSE+ 2021-2027 WALLONIE BRUXELLES

PROGRAMMATION 2021-2027

Mardi, 27 juin 2023



1. Approbation de l'ordre du jour

1. ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. ROI et présentation des membres
3. Présentation des programmes 2021-2027 FEDER/FTJ et FSE+ et de l'état des lieux de la programmation
4. Intervention de l'Autorité d'Audit - CAIF (FEDER/FSE+)
5. Evaluations (FEDER)
6. Actions de communication et de visibilité (FEDER/FSE+)
7. Opérations d'importance stratégique
8. Conditions favorisantes
9. Divers

2. ROI et présentation des membres

ROI et présentation des membres

- Approuvé le 23 février 2023 (Procédure écrite)
- Rôle du Comité de Suivi
- Missions
- Fonctionnement du Comité de Suivi
- Composition du Comité et présentation des membres



ARTICLE 1 :

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de travail du COMITE DE SUIVI prévu par le Programme FEDER/FTJ « WALLONIE 2021-2027 ».

TITRE I : ROLE DU COMITE

ARTICLE 2 : OBJET DU COMITE DE SUIVI

Le Comité de suivi est chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme FEDER/FTJ « Wallonie 2021-2027 » (2021BE16FFPR001) adopté le 19 décembre 2022 par la Commission européenne (Ares(2022)8858689 - décision n° C (2022) 9908) dans le cadre de la Politique de cohésion 2021-2027 de l'Union européenne et du Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Ce Comité s'assure de l'efficacité et de la mise en œuvre du Programme conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°2021/1060.

TITRE II : COMPOSITION DU COMITE

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI

1. Le Comité de suivi est composé de **membres** qui y siègent chacun avec une voix délibérative ou consultative dont l'énumération est la suivante :
 - a) Pour les instances européennes (voix consultative) :



3. Présentation des programmes 2021-2027 FEDER/FTJ et FSE+ et de l'état des lieux de la programmation

Trois catégories de régions

Moins développées : PIB/hab < 75% moyenne EU

 Luxembourg

En transition : 75% < PIB/hab < 100% moyenne EU

 Hainaut, Liège, Namur

Plus développées : PIB/hab > 100% moyenne EU

 Bruxelles, Brabant Wallon



Rationalisation du nombre d'objectifs stratégiques, de 11 en 2014-2020 à **5 en 2021-2027**:

- **OST 1** - Une Europe plus **compétitive** et plus **intelligente** par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
- **OST 2** - Une Europe **plus verte**, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une **transition énergétique** propre et équitable, des investissements verts et bleus, de **l'économie circulaire**, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable
- **OST 3** - Une Europe plus **connectée** par l'amélioration de la mobilité
- **OST 4** - Une Europe plus **sociale** et **inclusive** mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
- **OST 5** - Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du **développement durable** et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales

La concentration thématique est maintenue et est spécifique à chaque fonds

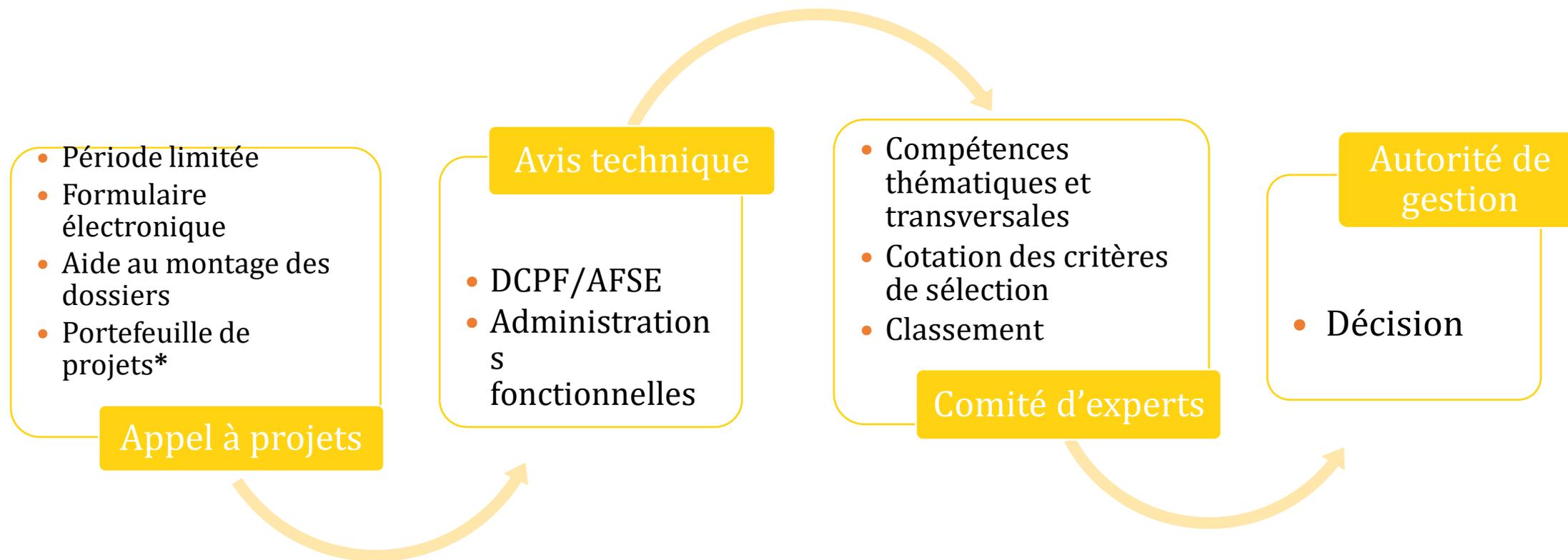
- **FEDER :**

- Au moins 85% des ressources FEDER affectées aux **OST1 et 2**
- Au moins 30% des ressources FEDER affectées à l'**OST2**
- Au moins 8% doivent être alloués au **développement urbain intégré**

- **FSE+ :**

- Au moins 25% des ressources FSE+ affectées aux objectifs spécifiques de **l'inclusion sociale**
- Au moins 12,5% des ressources FSE+ affectées à des actions favorisant l'emploi des **jeunes**, la transition de l'enseignement au monde du travail, les filières de réinsertion dans l'enseignement ou la formation et l'éducation de la seconde chance
- Au moins 3% des ressources FSE+ affectées à l'objectif spécifique de **lutte contre la privation matérielle** (FEAD, géré par le Fédéral)

Processus de sélection



*

- FEDER : 10 projets maximum avec exception pour OST1 : 15
- FSE+ :
 - 15 projets maximum avec exception pour Priorité 1 Os 4.g mesures 2 et 3 : 20
 - Pas de portefeuille pour la Priorité 2

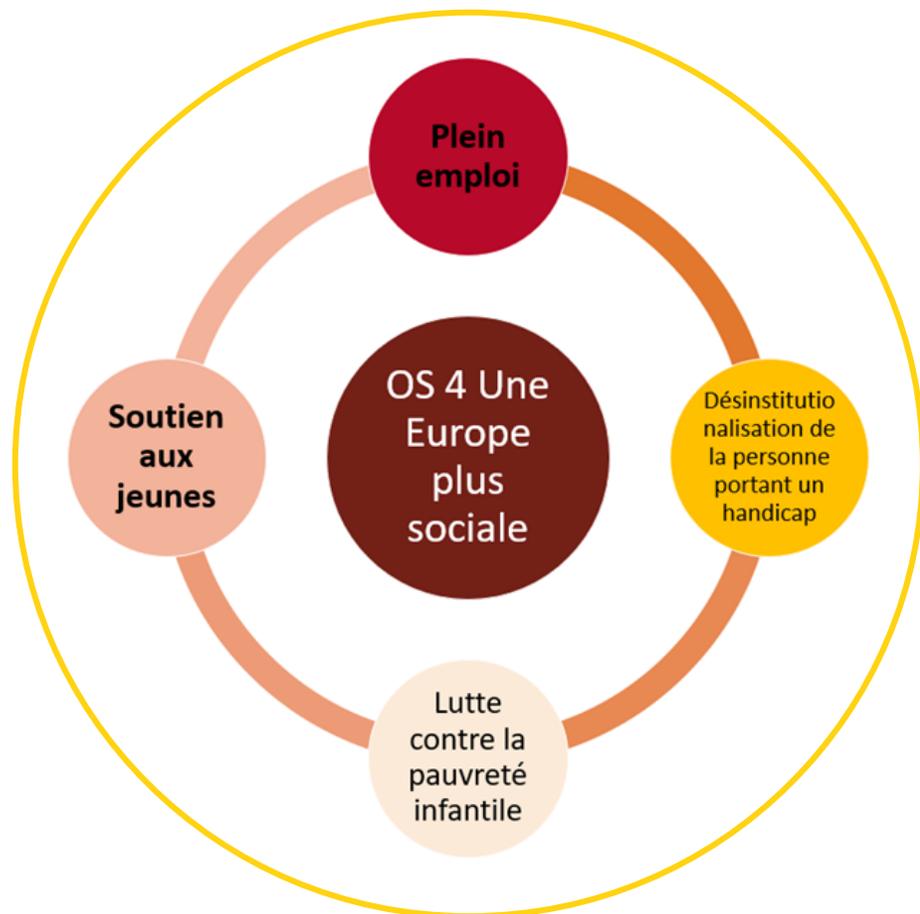
- 6 entités infrarégionales (EIR) :
 - AXUD (Namur)
 - Cœur de Hainaut
 - Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole
 - Conseil de Développement de Wallonie picarde
 - GRE-Liège
 - RéseauLux
- Stratégie territoriale de développement par EIR
- Sélection :
 - Processus identique pour les 2 premières étapes (appel à projets + analyses techniques)
 - Chaque EIR sélectionne les projets (sur base de ses critères de sélection approuvés par le CDS)
 - Le GW prend acte des décisions des EIR

- Portefeuille de projets pour créer des synergies entre les projets
 - en permettant notamment aux opérateurs de développer des actions communes, de répondre à de nouveaux besoins ou encore de suivre un public auparavant méconnu
 - en regroupant des projets par thématique ou par zone géographique
- Chef.fe de file désigné.e par les membres du portefeuille
- Comité d'accompagnement

PROGRAMMATION FSE+

2021-2027

4 priorités politiques – 5 priorités dans le Programme



- 1 Améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la création de son propre emploi/activité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la
- 2 Innovation sociale
- 3 Mettre en œuvre la garantie jeunesse
- 4 Lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale
- 5 Désinstitutionnalisation

Sélection appel à projets FSE+ 2022

- Bilan de l'appel à projets
 - 563 candidatures validées
 - 436 projets retenus
- En cours: finalisation des fiches projets sur base des recommandations du Comité d'experts

Sélection appel à projets FSE+ 2022

Priorité 1 - Améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la création de son propre emploi/activité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

- Os 4.1 - **Soutenir la création de son propre emploi via la création et la reprise d'activité** (formation et/ou accompagnement pré et post-crétation)

FSE+
Priorité 1 Os 4.1

19 opérations (dont 2 multizones)

BUDGET FSE+ ALLOUÉ : 8.613.006,01 €

	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 1.1	6.916.550,10 €	861.452,32 €	835.003,59 €

Sélection appel à projets FSE+ 2022

Priorité 1 - Améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la création de son propre emploi/activité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

- Os 4.7 - Développer les offres d'enseignement, de formation, des formations professionnalisantes (dont l'alternance), validation des compétences et valorisation des acquis de l'expérience
- Os 4.7 - Soutenir l'orientation tout au long de la vie par la mise à disposition d'outils d'information et d'orientation sur le marché du travail, les formations et les études

FSE+	103 opérations (dont 32 multizones)
Priorité 1 Os 4.7	BUDGET FSE+ ALLOUE : 169.815.092,49 €

Mesure 1.2: 85 opérations
Mesure 1.3: 18 opérations

	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 1.2	96.844.483,48 €	12.004.675,42 €	47.727.677,72 €
Mesure 1.3	8.607.247,52 €	947.006,04 €	3.683.642,31 €

Priorité 2 - Innovation sociale

- Os 4.1 - Développer des **approches innovantes** en matière de lutte contre le chômage de longue durée par une approche pilote s'inspirant du dispositif « **Territoires zéro chômeurs de longue durée** »

FSE+ Priorité 2 Os 4.1	17 opérations		
	BUDGET FSE+ ALLOUE : 51.930.904,91€		
	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 2.1	46.226.869,89 €	5.704.035,02 €	/

Priorité 3 - Mettre en œuvre la garantie jeunesse

- Os 4.1 - Développer l'accroche, la remobilisation et l'accompagnement des jeunes et des jeunes en difficultés d'apprentissage par la mise en place d'une approche pluridisciplinaire
- Os 4.1 - Soutenir l'acquisition et le développement des compétences pour les jeunes ainsi que leur accompagnement et le suivi vers et dans l'emploi

Mesure 3.1: 30 opérations
Mesure 3.2: 25 opérations

FSE+ Priorité 3 Os 4.1

55 opérations (dont 5 multizones)

BUDGET FSE+ ALLOUE : 38.640.596,50 €

	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 3.1	22.147.743,00 €	3.287.444,06 €	5.076.005,42 €
Mesure 3.2	4.791.248,50 €	496.147,27 €	2.842.008,25 €

Priorité 3 - Mettre en œuvre la garantie jeunesse

- Os 4.6 - **Promouvoir et proposer des formes d'enseignement plus inclusives et des innovations pédagogiques** (passerelles entre enseignement ordinaire et spécialisé, entre parcours éducatif et vie professionnelle)
- Os 4.6 - **Soutien à la réussite et lutte contre le décrochage scolaire**

Mesure 3.3: 2 opérations
Mesure 3.4: 9 opérations

FSE+ Priorité 3 Os 4.6

11 opérations (dont 4 multizones)

BUDGET FSE+ ALLOUE : 50.588.905,35 €

	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 3.3	4.368.936,36 €	1.058.496,23 €	3.429.124,76 €
Mesure 3.4	25.029.863,00 €	2.091.669,00 €	14.610.816,00 €

Priorité 4 - Lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale

- Os 4.8 - **Soutenir des actions en amont à l'inscription dans un parcours global d'inclusion vers l'emploi au bénéfice des publics les plus fragilisés**
- Os 4.8 - **Assurer une insertion durable dans l'emploi en soutenant l'acquisition et le développement des compétences pour les publics les plus fragilisés et les plus éloignés de l'emploi ainsi que leur accompagnement et leur suivi vers et dans l'emploi**

FSE+
Priorité 4 Os 4.8

194 opérations (dont 10 multizones)

BUDGET FSE+ ALLOUE : 163.417.200,85 €

Mesure 4.1: 68 opérations
Mesure 4.2: 126 opérations

	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 4.1	26.457.205,92 €	3.043.323,52 €	5.127.644,97 €
Mesure 4.2	70.198.674,95 €	4.530.905,70€	54.059.445,78 €

Priorité 4 - Lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale

- Os 4.12 - **Promouvoir et renforcer la participation des enfants en situation de pauvreté** via des projets participatifs à travers des démarches proactives d'inclusion **et en accompagnant les parents**

FSE+ Priorité 4 Os 4.12	24 opérations		
	BUDGET FSE+ ALLOUÉ : 5.753.940,23€		
	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 4.3	4.035.137,86 €	916.521,92 €	802.280,45 €

Priorité 5 – Désinstitutionnalisation

- Os 4.11 - Soutenir des **actions contribuant à la désinstitutionnalisation** des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

FSE+ Priorité 5 Os 4.11	13 opérations (dont 11 multizones)		
	BUDGET FSE+ ALLOUÉ : 8.625.451,27€		
	Zone Transition	Zone Moins développée	Zone Plus développée
Mesure 5.1	7.278.249,66 €	896.693,50 €	450.548,10 €

La suite

- Appel à projets complémentaire du 19 juin 2023 au 25 août 2023 12h (candidatures électroniques)
 - En Zone transition:
 - Priorité 1 mesure 2 – Actions 2 et 3
 - Priorité 1 mesure 3 – Action 1
 - En Zone plus développée à Bruxelles
 - Priorité 4 mesure 2
 - Priorité 5 mesure 1 – Actions 1 et 2

Information sur le site: www.fse.be

- Septembre 2023: analyse de faisabilité par les Administrations fonctionnelles et l'Agence FSE
- Octobre – novembre 2023: évaluation par le Comité d'experts
- Objectif - décembre 2023: prise de décision

PROGRAMMATION FEDER/FTJ

2021-2027

FEDER/FTJ - Budget

<i>Priorités/Zones</i>	Zone plus développée	Zone transition	Zone moins développée	TOTAL
Priorité 1: Une Wallonie plus intelligente et plus compétitive	46 895 661 €	622 262 955 €	75 141 211 €	744 299 827 €
Priorité 2: Une Wallonie plus verte	26 688 373 €	441 068 195 €	53 302 440 €	521 059 008 €
Priorité 3: Une Wallonie plus connectée par l'amélioration de la mobilité des personnes		46 764 893 €	5 331 738 €	52 096 631 €
Priorité 4: Une Wallonie plus sociale	2 668 923 €	44 096 137 €	5 331 739 €	52 096 799 €
Priorité 5: Une Wallonie plus proche du citoyen		105 923 333 €	13 196 668 €	119 120 001 €
Priorité 6 : FTJ		456 514 280 €		456 514 280 €
TOTAL	76 252 957 €	1 260 115 513 €	152 303 796 €	1 945 186 546 €

Le taux de cofinancement est en général de 40% FEDER, 50% Wallonie et 10% bénéficiaire.
Soit une enveloppe FEDER de **778 074 617 €** (hors AT).



Priorité 1 : Une Wallonie plus intelligente et compétitive

- Mesure 1 : Aides à la recherche
- Mesure 2 : Aides à la recherche « Transformation numérique des PME »
- Mesure 3 : Soutien aux actions de R&I (3a: équipements, 3b : recherche) et aux actions de valorisation (3c)
- Mesure 4 : Aides à l'investissement
- Mesure 5 : Instruments financiers (PME) (5a : microfinance, 5b : capital à risque, 5c : numérique)
- Mesure 6 : Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux
- Mesure 7 : Rééquipement de sites ou zones d'activités économiques.

Priorité 2 : Une Wallonie plus verte

- Mesure 8 : Rénovation énergétique des bâtiments publics régionaux et locaux
- Mesure 9 : Economie circulaire et utilisation durable des ressources
- Mesure 10 : Instrument financier « Outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME »
- Mesure 11 : Soutien des entreprises vers l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources
- Mesure 12 : Dépollution de friches

Priorité 3 : Une Wallonie plus connectée par l'amélioration de la mobilité des personnes

- Mesure 13 : Mobilité locale et régionale durable

Priorité 4 : Une Wallonie plus sociale

- Mesure 14 : Infrastructures et équipements de pointe pour la formation professionnelle et l'Enseignement supérieur et universitaire

Priorité 5 : Une Wallonie plus proche du citoyen

- Mesure 15 : Développement urbain

* Mesure avec 2 appels à projets

- Bilan du 1^{er} appel à projet (mars 2022): 765 projets soumis
- 374 projets retenus
 - 331 hors mesure 15 (Gouvernement wallon 20 avril 2023)
 - 43 dans la mesure 15
- A venir : séminaires à destination des bénéficiaires (avec AF) : automne 2023

- Mesures 1 et 4 ouvertes
- Mesure 1 - COOTECH :
 - Programmes de recherche ou de développement expérimental
 - Consortium d'entreprises
 - Les portefeuilles doivent s'inscrire dans un des DIS
- Mesure 4 - Aides à l'Investissement:
 - Aides directes à destination des PME en vue de favoriser leurs investissements, leur transformation et leur développement
 - Le montant de la prime est plafonné à 100.000 € par emploi créé
 - Modalités dans notice des aides à l'investissement

- **Priorité 6 du programme : Une Wallonie orientée vers une transition juste**
 - Mesure 16 : Soutien à la construction d'unités de production d'hydrogène
 - Mesure 17 : Soutien à la construction d'unités de biométhanisation
 - Mesure 18 : Soutien à la réduction des émissions de GES dans les grandes entreprises
 - Mesure 19 : Régime d'aides aux investissements productifs des PME conduisant à leur diversification, leur modernisation et leur reconversion économiques
 - Mesure 20 : Soutien aux actions de R&I – infrastructures et acquisition d'équipements de pointe
 - Mesure 21 : Soutien aux actions de R&I – développement de projets de recherche
 - Mesure 22 : Infrastructures et équipements pour la création des écosystèmes
- **Champ d'application : attention uniquement les arrondissements de Charleroi, Mons et Tournai**

- Complément de programmation: **prochainement au Gouvernement wallon**
- Validation critères et processus de sélection par le Comité de suivi: procédure écrite
- Lancement de l'appel à projets

- Projets publics
 - Même processus de sélection que pour le FEDER
 - Portefeuille de projets FTJ uniquement
- Mesures pour entreprises
 - Mesure 18: exclusivement pour les grandes entreprises (SEQE) – procédure spécifique
 - Mesure 19: à lancer – au fil de l'eau

Mesures	FTJ	TOTAL
Mesure 16 : Soutien à la construction d'unités de production d'hydrogène	6 183 819	15 459 548
Mesure 17 : Soutien à la construction d'unités de biométhanisation	11 539 778	28 849 443
Mesure 18 : Soutien à la réduction des émissions des GES dans les grandes entreprises	67 621 284	169 053 210
Mesure 19 : Régime d'aides aux investissements productifs des PME conduisant à leur diversification, leur modernisation et leur reconversion économiques	28 980 550	72 451 375
Mesure 20 : Soutien aux actions de R&I – infrastructures et acquisition d'équipements de pointe	1 284 873	3 212 182
Mesure 21 : Soutien aux actions de R&I - Développement de projets de recherche	12 685 815	31 714 538
Mesure 22 : Infrastructures et équipements pour la création des écosystèmes	47 286 298	118 215 746
Assistance technique	7 023 295	17 558 238
Total	182 605 712	456 514 280

4. Intervention de l'Autorité d'Audit - CAIF (FEDER/FSE+)

Programmation 2021-2027

a) Lancement des travaux relatifs à la rédaction des stratégies d'audit

- 25/05/2023 : réunion avec l'autorité de gestion FEDER
- 16/06/2023 : réunion avec l'autorité de gestion FSE+ et AMIF

Objet des discussions

- Nouveautés de la programmation 2021-2027
- État d'avancement du processus de sélection des projets
- État des lieux des descriptifs de gestion et de contrôle
- Calendrier des premiers contrôles de dépenses et audits
- Nouveauté du règlement 2021/1060 en matière d'audit

Programmation 2021-2027

b) Lancement d'un marché public relatif à l'audit des systèmes d'informations des autorités de gestion (EC 6)

- Publication du cahier spécial des charges le 7 juin 2023

Merci de votre attention !

Geneviève DEMARCHE

Inspectrice des finances

Responsable de l'Autorité d'audit

Avenue Prince de Liège, 133 (3^{ème} étage) B – 5100 JAMBES

Tél. (32) 81 25 46 20

info@caif.wallonie.be

5. Evaluations (FEDER)

Étude ex-ante des mesures « instruments financiers » pour la programmation 2021-2027 du FEDER en Wallonie

Règlementation



Article 58 du règlement (UE) 2021/1060

Le soutien approprié accordé par les Fonds au moyen d'instruments financiers **est fondé sur une évaluation ex ante** établie sous la responsabilité de l'autorité de gestion. L'évaluation ex ante est achevée avant que les autorités de gestion n'apportent une contribution à des instruments financiers au titre d'un programme.

L'évaluation ex ante porte au minimum sur les éléments suivants:

- a) *le montant proposé de la contribution à un instrument financier au titre d'un programme et l'effet de levier estimé, accompagnés d'une brève justification;*
- b) *les produits financiers qui seront proposés, y compris la nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs;*
- c) *le groupe cible proposé de bénéficiaires finaux;*
- d) *la contribution attendue de l'instrument financier à la réalisation d'objectifs spécifiques.*

Nouvelle étude



Dates clés

- Début étude 07/2020 - Fin 10/2020
- Finalisation du règlement 2021/1060
06/2021
- Choix du GW sur les mesures et
instruments 07/2021
- Avenant 1 (analyse juridique)
03/2022 - Fin 10/2022
- Nouvelle interprétation de la
Commission 12/2022
- Addendum 03/2023

Méthodologie

PHASE 1

Réunion de lancement

Approfondissement du contexte de mise en œuvre

- Réunions de cadrage
- Analyse de l'évolution du cadre législatif et des éléments de la littérature
- Analyse quantitative

Cadre logique d'intervention

- Recontextualiser les objectifs
- Rappeler les réalisations et résultats attendus
- Mettre en avant les évolutions des IF

PHASE 2

Analyse de l'offre de financement

- Diagramme d'environnement
- Analyse de l'évolution des instruments et du contexte
- Entretiens

Regard rétrospectif sur l'utilisation des instruments

- Analyse des indicateurs
- Représentation graphique de l'utilisation et de l'intensité des IF
- Extrapolation de la demande des PME
- Déterminer le besoin d'engagement budgétaire

Analyse du besoin de financement des PME

- Analyse du marché de financement et des besoins des PME

Confrontation des analyse de l'offre et de la demande

- Réalisation d'une matrice de correspondance entre les produits types proposés à ce jour en Wallonie et les besoins des entreprises identifiés

PHASE 3

Réalisation du benchmarking

- Identifier des bonnes pratiques d'instruments financiers

PHASE 4

Définition du canevas de base

- Elaboration des scénarios

Mise en débat et opérationnalisation

- Organisation et animation des groupes d'expert (technique Delphi)
- Synthèse : consensus sur la situation

PHASE 5

Stratégie d'investissement

- Revue des priorités et politique en faveur des PME
- Cohérence avec les autres instruments et politiques wallons
- Analyse au regard de l'article 52 du CPR
- Résultats escomptés

Elaboration d'une fiche par instrument financier

- Rédaction des fiches

Principales observations

- **Un besoin important** de financement par le haut de bilan pour les PME
- **Une complexification** de l'accès au crédit
- **Une réticence** des institutions financières face aux risques que présentent des PME nouvellement créées ou fortement innovantes
- Les **entreprises innovantes** sont sensibles aux questions d'accès au marché du capital
- **L'existence d'un déficit global de capitalisation** des PME technologiques belges (et wallonnes) et, dans une plus large mesure, de l'ensemble des PME wallonnes
- **La lisibilité** du paysage du financement en Wallonie **est encore perfectible** bien que celle-ci s'est améliorée
- **Le renforcement des compétences des entrepreneurs et un accompagnement** accru sur les sujets du financement est nécessaire

Propositions



Instruments
financiers



Analyse
juridique



Indicateurs



Stratégie
régionale

Suggestions



Choix
d'organismes



Mode de
sélection

Merci pour votre attention !



Gaelig MAGOS



081/33 42 06



gaelig.magos@spw.wallonie.be



6. Actions de communication et de visibilité (FEDER/FSE+)

- 4 objectifs principaux
- Opérations spécifiques et communes aux fonds
- Public cible : grand public (intergénérationnel) / bénéficiaires/ UE et décideurs gouvernementaux
- Actions et canaux variés : sites web, réseaux sociaux, spot tv et radios, capsules vidéo, évènement annuel, actions de promotion, soutien des bénéficiaires

Actions menées



SUIVEZ-NOUS   

PROJETS

OUTILS

2014-2020

2021-2027

AIDES ENTREPRISES

BALADES

PODCASTS

ACTUS

VIDÉOS

CONTACT

• ACTUALITÉS •

27.04.2023

SERAING : UNE VILLE QUI SE TRANSFORME...

À l'aide de projets ambitieux, le bassin sérésien tourne progressivement la page sur son passé sidérurgique.

[LIRE LA SUITE](#)

25.04.2023

LES PROJETS DE LA PROGRAMMATION FEDER-FSE...

Découvrez la sélection des 810 projets retenus dans le cadre du 1er appel à projets publics de la programmation des fonds structurels européens FEDER-FSE+ 2021-2027.

[LIRE LA SUITE](#)

06.02.2023

LE CENTRE DE COMPÉTENCE APTASKIL INVESTIT...

Spécialisé dans les formations liées aux métiers des industries chimiques, biopharmaceutiques et biotechnologiques, le Centre de compétence wallon aptaskil a inauguré une toute nouvelle extension sur

[LIRE LA SUITE](#)

12.01.2023

LES TRAVAUX DES NOUVELLES HALLES DES...

Entamé en septembre 2021, le chantier des

19.10.2022

LE PATRIMOINE MONTOIS DISPOSE DE SA MAISON

Après une rénovation intérieure complète et

17.10.2022

L'EUROPE FIXE SON REGARD SUR LA...

Le 12 octobre 2022, le Centre de



4386 abonnés



354 abonnés

 **En Mieux**
Publié par Kevin Reynaerts · 25 avril · 🌐

Les projets sélectionnés dans le cadre du 1er appel à projets de la programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 ont été dévoilés ! 🎉 🎊

Au nombre de 810 (374 pour le FEDER, 436 pour le FSE+), ces initiatives auront pour but de stimuler nos régions "En Mieux", à l'aide d'un cofinancement de l'Europe et des Autorités publiques. 🙌

Retrouvez sans tarder la liste complète de ces projets sur notre site ! 📄

👉 ... Voir plus



**Les projets
de la nouvelle
programmation
sont connus !**

Portail commun – Europe in Belgium

- Mise à jour et actualisation des données

EUROPE in Belgium

FR NL DE EN

UNION EUROPÉENNE

Bienvenue sur le portail commun belge des Fonds structurels et d'investissement européens.

Nous vous invitons à découvrir ce que les Autorités publiques belges et l'Union européenne ont mis en place dans l'optique d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » en poursuivant des objectifs en matière de recherche, d'innovation, d'emploi, de formation, de création d'entreprises, de lutte contre la pauvreté et les discriminations, de revitalisation urbaine ou encore de climat.

Téléchargez la liste des projets

.xls .pdf .csv

Wallonie - Bruxelles
FSE
Wallonie-Bruxelles 2020.EU - Des compétences wallonnes et bruxelloises pour une société de la croissance intelligente durable et inclusive en partenariat avec l'Union européenne
2014BE05M9OP001
EN SAVOIR PLUS

Communauté germanophone
FSE
Programme opérationnel 2014-2020 au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi »
2014BE05SFOP001
EN SAVOIR PLUS

Région Bruxelles-Capitale
FSE
Programme opérationnel FSE 2014-2020 de la Région Bruxelles-Capitale au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi »
2014BE05M9OP002
EN SAVOIR PLUS

Wallonie
FEDER
Wallonie-2020.EU - La Stratégie wallonne pour une croissance intelligente, durable et inclusive en partenariat avec l'Union européenne
2014BE16RFOP003
EN SAVOIR PLUS

Flandre
FSE
Programme opérationnel 2014-2020 au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi »
2014BE05SFOP002
EN SAVOIR PLUS

Région Bruxelles-Capitale
FEDER
Programme opérationnel au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi »
2014BE16RFOP001
EN SAVOIR PLUS

Flandre
FEDER
Programme opérationnel au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » 2014-2020
2014BE16RFOP002
EN SAVOIR PLUS

Autres programmes opérationnels en Belgique

[PO FEADER wallon](#)
[PO FEAMP wallon](#)
[PO FEADER flamand](#)
[PO FEAMP flamand](#)

Journées Portes ouvertes – institutions européennes – 6 mai



- Participation réunion du réseau en juin 2023 à Zagreb (Croatie)



- Tenue d'une réunion de coordination intra-belge 25 avril 2023
- Points abordés :
 - Portail commun belge
 - État d'avancement actions COM
 - Echanges de bonnes pratiques

7. Opérations d'importance stratégique

« Une opération qui apporte une **contribution importante à la réalisation des objectifs d'un programme** et fait l'objet d'un suivi particulier et de mesures de **communication particulières** »
(art. 2 rgl UE 2021/1060)

- FSE+ : Priorité 2 - Approches innovantes **de lutte contre le chômage de longue durée** par une approche pilote s'inspirant du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)
- FEDER: **Economie circulaire** (*Mesures 9 et 10 : outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME et projets publics d'économie circulaire et d'utilisation durable des ressources*)
- Opérations feront l'objet d'un suivi et de mesures de communication particulières

Priorité 2 Innovation sociale TZCLD

- Innovation sociale : « A travers des **projets diversifiés, adaptés aux réalités/dynamiques locales**, il s'agit d'**identifier les facteurs/conditions de succès permettant aux personnes durablement sans emploi de retrouver dignité et de s'épanouir à travers l'exercice d'un emploi** de qualité, à durée indéterminée, répondant à ses aspirations et compétences, en veillant à assurer la sécurité économique des travailleurs » (extrait du Programme FSE+ 21-27).
- Mise en œuvre des opérations: janvier 2023 à fin décembre 2026
- Evaluation en 3 étapes
 - Auto-évaluation par les bénéficiaires en amont de la mise en œuvre du dispositif
 - Evaluation à mi-parcours des différentes opérations
 - Evaluation finale des opérations et de leurs enseignements



Programming

Opérations d'importance stratégique – FSE+



Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Budget FSE+ attribué
Territoire zéro chômeur de longue durée de la confluence Ourthe Amblève	LE CORTIL asbl	4.840.979,01 €
TZCLD, le regain des ACEC	CYNORHODON	4.051.791,09 €
Territoire Emploi Plus	Association Chapitre XII Intégra Plus	1.958.868,84 €
Territoire Zéro Chômeur Farciennes	Commune de Farciennes	3.835.925,20 €
Colfontaine - Territoire zéro chômeurs de longue durée	Centre Public d'Action Sociale de Colfontaine	2.870.470,20 €
Conciergerie Sociale	La Régie des Quartiers de Liège	2.270.004,73 €
"Territoire zéro chômeur de longue durée de Dison-Verviers"	Relais social urbain de Verviers	4.440.704,61 €
Pour reconstruire après les inondations: Une vallée du plein emploi !	Centre Public d'Action Sociale de Chaudfontaine	2.820.712,27 €
Territoires zéro chômeurs de longue durée	Centre Public d'Action Sociale de Mons	6.063.505,22 €
Innov'actions 7080	Centre Public Action Sociale de Frameries	2.301.524,88 €
Plein emploi... En avant !	Centre Public d'Action Sociale de Bertrix	1.752.690,95 €
TZCLD - Sud-Luxembourg	la locomobile	1.992.475,22 €
Marchienne de vie	Le Pôle de reconversion SCRL	3.979.162,77 €
Vallée sérésienne, territoire zéro chômeur	Association pour le Redéploiement Economique du Bassin Sérésien	2.176.009,55 €
Territoire zéro chômeur de longue durée	Administration communale de Flémalle	2.468.180,65 €
Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) à La Louvière	CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE LA LOUVIERE	2.424.841,98 €
Objectif Emploi Gembloux	SmartCoop	1.683.057,74 €

Priorité 2 Innovation sociale

- Suivi



- Via l'organisation d'un Comité d'accompagnement FSE+ regroupant toutes les opérations
- Point spécifique lors des Comités de suivi du Programme FSE+ (art. 40 (1)g Rglt 2021/1060) et lors de l'examen annuel des performances entre l'Autorité de gestion et la CE (art. 41 (3) Rglt 2021/1060)

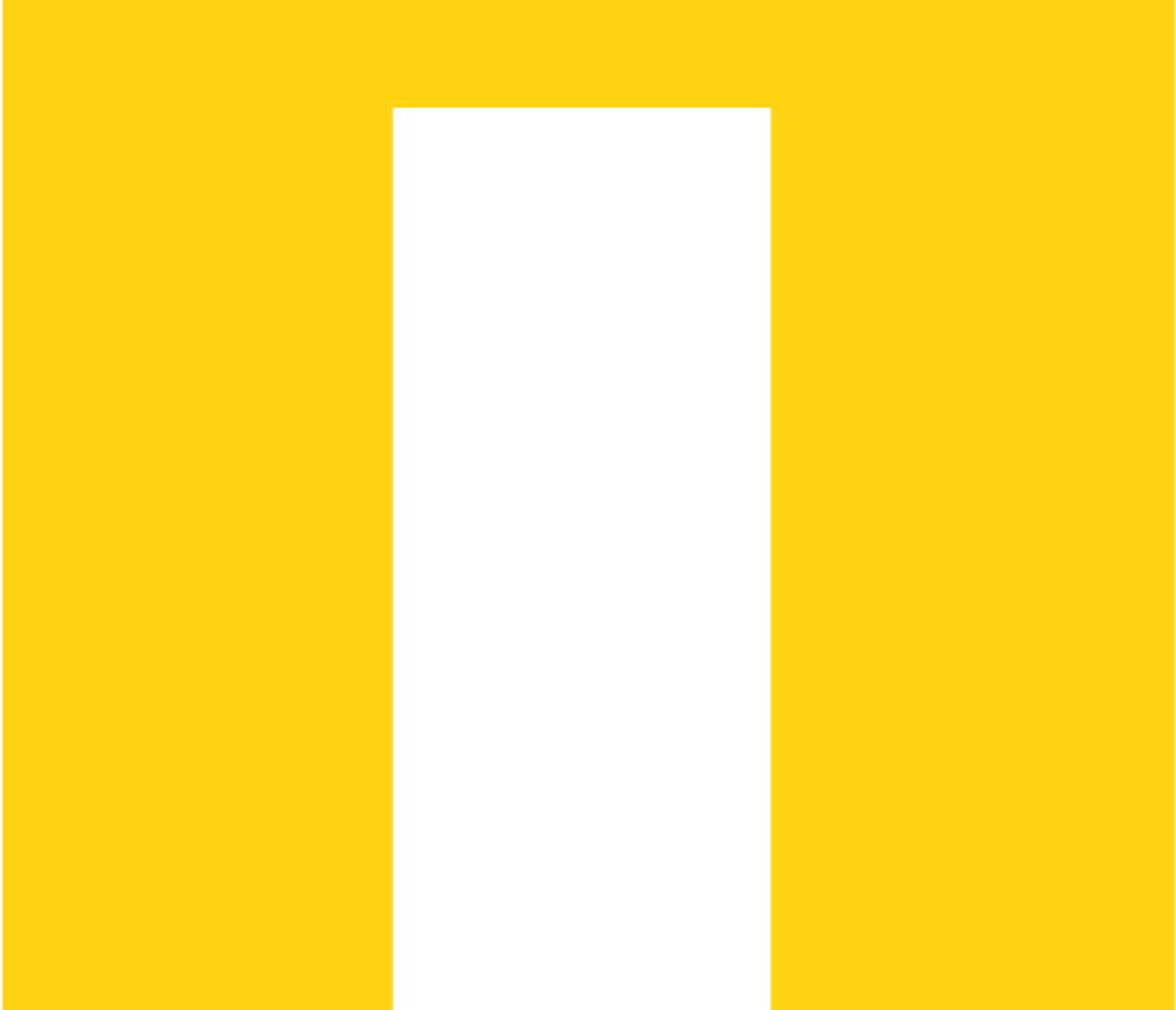
Mesures 9 et 10 : Economie circulaire

- Thématique prévue dans notre programme
- Economie circulaire :
 - Mesure 9 : projets publics d'économie circulaire et d'utilisation durable des ressources
 - Mesure 10 : outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME
- Mesure 10: au fil de l'eau - à lancer ultérieurement

Opérations d'importance stratégique (FEDER/FTJ)

- Mesure 9: opérations précises sélectionnées par le Gouvernement wallon (décision du 20/04/2023). Elles pourront être nommées dans le cadre d'une modification du programme.

Mesure	Intitulé du projet	Bénéficiaire	Budget FEDER attribué
9	CIRCUMAT, centre dédié à la circulatité des matériaux de construction	TIBI	€ 1 738 525
9	Centre de tri intégré de la Ressourcerie du Val de Sambre	La Ressourcerie du Val de Sambre	€ 1 865 676
9	Extension de la Recyclerie de Mons-Borinage	HYGEA, Intercommunale de Gestion Environnementale de la région de Mons-Borinage-Centre	€ 483 026
9	Création de la Recyclerie de La Louvière	HYGEA, Intercommunale de Gestion Environnementale de la région de Mons-Borinage-Centre	€ 850 270
9	Centre d'économie circulaire et sociale à Rhisne	BEP Environnement	€ 2 907 588
9	Production de plaquette bois produite à partir de déchets verts et valorisée dans des bâtiments publics	BEP Environnement	€ 1 624 840
9	La Maison Zéro Déchet (MZD)	IPALLE - Tournai	€ 5 137 077
9	WasteLux_3 Optimisation de la qualité du digestat sec de déchets municipaux par voie mécanique	IDELUX Environnement	€ 142 161
9	WasteLux_7 Mélange et affinage du compostage des déchets verts avec le digestat	IDELUX Environnement	€ 1 297 166
9	WasteLux_1 Optimisation de la qualité des déchets organiques par voie mécanique	IDELUX Environnement	€ 327 138



8. Conditions favorisantes

« Condition préalable à la réalisation efficace et effective des objectifs spécifiques »

(art. 2 §2 régl (UE) 2021/1060)

- CF horizontales et thématiques (*art. 15 + annexe III et IV*)
- À remplir et respecter tout au long de la programmation
- Sollicitation des administrations fonctionnelles et organismes compétents pour compléter les grilles
- Actualisation via sollicitation annuelle, veille, réunions, etc.

Conditions favorisantes (CF) horizontales

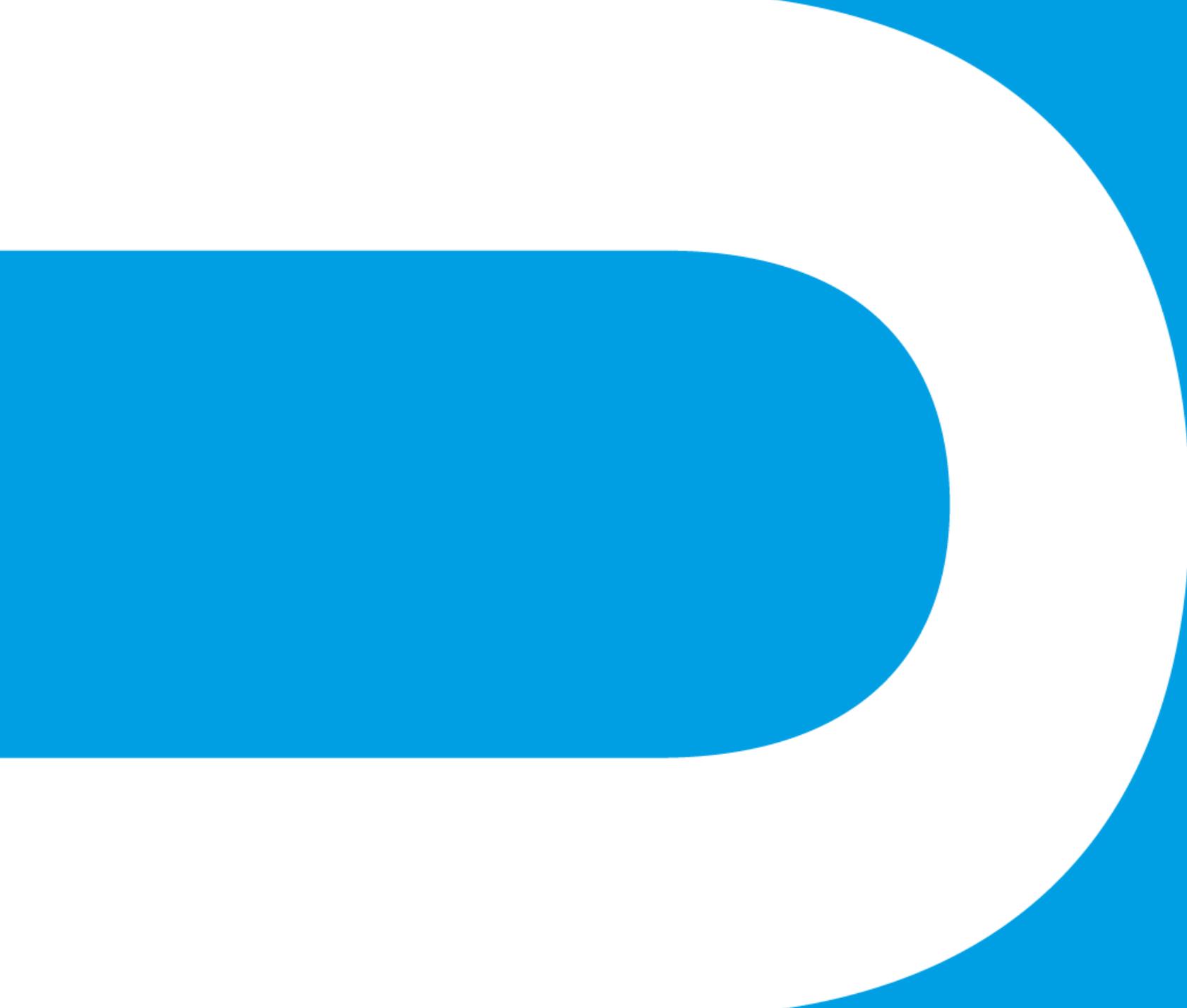
Code	Intitulé	Complétude
H 1	Marchés Publics	
H 2	Aides d'Etat	
H 3	Charte des droits fondamentaux	
H 4	Charte NU droits des personnes handicapées	

Conditions favorisantes (CF) thématiques (FEDER)

Code	Intitulé	Complétude
TH 1.1	Spécialisation intelligente	✓
TH 2.1	Efficacité énergétique des bâtiments	✗
TH 2.2	Gouvernance du secteur de l'énergie	✗
TH 2.6	Gestion des déchets	✓
TH 2.7	Biodiversité	✓
TH 3.1	Planification globale des transports	✓
TH 4.3	Education et formation	✓

Conditions favorisantes (CF) thématiques (FSE+)

Code	Intitulé	Complétude
TH 4.1	Politiques actives du marché du travail	✓
TH 4.3	Systèmes d'éducation et de formation	✓
TH 4.4	Inclusion sociale et réduction de la pauvreté	✓
TH 4.6	Santé et soins de longue durée	✓



9. Divers



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



MERCI DE VOTRE ATTENTION !